



QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE RELIGIEUSE EN EUROPE ?

2nd semestre de l'année 2015-2016

Mercredi 18h-20h

École Normale Supérieure 45, rue d'Ulm 75005 Paris

Comité d'organisation :

CLAUDE PROESCHEL (Université De Lorraine, GSRL-CNRS),

SYLVIE TAUSSIG (Centre Jean Pépin, UMR 8230)

SYLVIE TOSCHER-ANGOT (UPEC, GSRL-CNRS)

20 janvier : « Le Conseil de l'Europe face aux faits religieux », **JEAN-PAUL WILLAIME** (EPHE, GSRL-CNRS)

3 février : « La Grande-Bretagne face à la diversité religieuse », **GRACE DAVIE** (Université d'Exeter)

17 février : « La religion, facteur et acteur des relations internationales contemporaines ? », **FRANÇOIS MABILLE** (Université catholique de Lille, GSRL-CNRS)

9 mars : "Nation et religion en Macédoine à l'épreuve de la pluralité", **GORAN SEKULOVSKI** (Institut St Serge)

16 mars : « La Turquie face aux minorités religieuses », **ÉLISE MASSICARD** (SciencesPo-CERI)

23 mars : « La gestion de la diversité religieuse en Russie » **KATHY ROUSSELET** (SciencesPo-CERI)

6 avril : « L'influence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la gestion de la diversité religieuse par les États européens », **JULIE RINGELHEIM** (Université catholique de Louvain, FNRS)

13 avril : « L'orthodoxie dans la Roumanie post-communiste : croyances intermittentes et investissements pluriels d'une Église "nationale" », **ANTONELA CAPELLE-POGACEAN** (SciencesPo-CERI)

11 mai : « Les politiques publiques en matière religieuse en Scandinavie et en Norvège », **FRÉDÉRIQUE HARRY** (Université Paris-Sorbonne)

18 mai : « La gestion de la diversité dans des pays de tradition catholique », **MAR GRIERA**, (ISOR, Universitat Autònoma de Barcelona) / **SABRINA PASTORELLI** (GSRL-CNRS)

25 mai : « Les acteurs religieux dans les politiques du gouvernement fédéral des États-Unis », **BLANDINE CHÉLINI-PONT** (LID2MS, Université d'Aix-Marseille)



Ce séminaire est consacré aux politiques publiques en matière religieuse en Europe. Il a pour objectif de mettre en évidence différents aspects de la dimension politique du fait religieux. Il s'attachera :

- à mesurer les conséquences politico-religieuses des bouleversements géopolitiques de la dernière décennie (Printemps arabes, flux migratoires...),
- à appréhender la manière dont les démocraties européennes font face, d'une part, aux affirmations des identités non confessionnelles dans la sphère publique et, d'autre part aux revendications croissantes de communautés de croyances, désireuses d'obtenir de nouveaux droits ainsi qu'une reconnaissance institutionnelle,
- à étudier l'impact des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ou d'autres instances européennes à l'échelle nationale (discrimination, droits de l'homme, minorités...) sur les politiques publiques en matière religieuse,
- à déterminer dans quelle mesure le paradigme de « neutralité religieuse et philosophique » de l'État, dont se réclament largement la plupart des États européens aujourd'hui, est opérationnel pour dégager les attributs d'une Europe des religions. Comment les pouvoirs publics arrivent-ils à concilier les exigences de protection de la liberté de conscience et de religion, avec le principe de neutralité de l'État et l'égalité de traitement de toutes les communautés religieuses ?

La réflexion menée s'inscrit dans une approche comparatiste. Elle s'intéressera bien sûr aux différents pays membres de l'Union européenne, mais elle intégrera également ceux qui sont aujourd'hui engagés dans un processus d'intégration, ainsi que des membres du Conseil de l'Europe, notamment la Russie.

Au-delà d'une tendance européenne commune au déclin de la pratique religieuse, la question se pose de savoir s'il est légitime de parler d'une spécificité de l'Europe en matière religieuse, étant donné que le rapport du spirituel et du temporel n'est pas le même pour les catholiques, les orthodoxes et les protestants et que les différents États européens présentent des configurations particulières quant aux relations Églises-État et à leur institutionnalisation.

En contrepoint final, le cas des USA permettra d'apporter un éclairage et des éléments de réponse supplémentaires et de déterminer dans quelle mesure il y aurait une spécificité européenne à appréhender la diversité religieuse.